

Vous avez dit économie collaborative ?
Jean-Marie Harribey
L'Écho des collines, n° 186, octobre 2015

Pourquoi y a-t-il un engouement pour l'économie dite collaborative ?

Il se manifeste dans un contexte de très grave crise du capitalisme mondial, où problèmes sociaux et problèmes écologiques se renforcent mutuellement car ils sont dus à une même cause : une course effrénée au profit financier. Aussi, le modèle de développement niant l'humain et saccageant la nature est aujourd'hui en question. On assiste alors à l'émergence de beaucoup d'innovations de toutes sortes. Mais cette profusion ne doit pas tromper. Si certaines expériences sont prometteuses parce qu'elles visent à plus de respect social et écologique, beaucoup s'engouffrent dans les créneaux offerts par les possibilités techniques modernes afin de créer sans cesse de nouveaux marchés lucratifs.

Quel rôle jouent les nouvelles techniques d'information et de communication ?

L'internet, les réseaux et les supports matériels (ordinateurs, tablettes, smartphones) permettent la mise en relation directe des individus et des entreprises. Par exemple, l'entreprise BlaBlaCar s'est constitué un marché du covoiturage en servant d'intermédiaire entre conducteurs et passagers pour un trajet donné. Elle compte 20 millions d'utilisateurs en France et 34 millions dans le monde car elle est installée dans 19 pays.

Ne peut-on y voir une promesse de partage ?

L'idée de réduire le nombre de voitures qui circulent est bonne, ainsi que la mise en relation de personnes joignant l'utile à l'agréable. Mais l'idée de départ sur la base du partage et de la collaboration s'est rapidement transformée : d'un côté, une entreprise bénéficie d'un monopole de réseau et s'adjuge 12 % du montant de la transaction entre conducteur et passager, et, de l'autre, certains particuliers en font un « job » complétant leur revenu. Donc on s'éloigne du partage pour offrir un nouveau service payant. Se développent ainsi le *business to business* (*B to B*, échanges marchands entre entreprises) et le *business to consumer* (*B to C*, entre entreprises et consommateurs).

Quelle évolution de la société ce mouvement traduit-il ?

Indéniablement, le mouvement prend, notamment auprès des jeunes, parce qu'il symbolise le besoin de liberté, la rapidité et la simplification des procédures. Mais il s'inscrit aussi dans la perspective de marchandisation et d'individualisation de la société. Il recueille l'approbation des milieux économiques car il est l'occasion de promouvoir les formes d'auto-entrepreneuriat et de se débarrasser des protections sociales attachées au salariat en voie de précarisation. Ce dernier n'est pas le seul menacé car même des professions artisanales comme les taxis le sont par des initiatives de type Uber.

L'économie collaborative ne peut-elle s'intégrer dans l'économie sociale et solidaire ?

L'économie collaborative emprunte à la fois au modèle de la propriété privée, donc capitaliste, et à celui de l'usage partagé des choses. Son statut est instable et son avenir incertain, selon qu'elle penchera d'un côté ou de l'autre. Wikipedia a gagné sur l'Encyclopædia Universalis mais les moteurs de recherche captent nos données personnelles. L'économie sociale et solidaire, quant à elle, regroupe les héritiers des coopératives et mutuelles depuis le XIX^e siècle, les associations et les activités utiles socialement ou écologiquement. Elle représente 2,4 millions d'emplois en France et 14,5 millions dans l'Union européenne. Mais son caractère est trop composite pour qu'elle constitue une alternative aux frasques de la finance : cela peut aller de la coopérative ouvrière des ex-salariés de Fralib qui ont lancé le thé et les infusions « de la transformation sociale et écologique », au Crédit agricole, banque plus spéculative que philanthropique implantée dans les paradis fiscaux.

La loi française du 31 juillet 2014 portant sur l'économie sociale et solidaire vise à sécuriser son cadre juridique, définir des outils d'aide au financement (notamment par le biais de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque publique d'investissement), à faciliter les relations avec les collectivités locales pour accéder à la commande publique et à renforcer la capacité d'action des salariés en cas de reprise de leur entreprise. On est donc ici plutôt dans une démarche collective de collaboration.